



FILIÈRE Agriculture

Formation par apprentissage / Formation continue adulte

CERTIFICAT DE SPECIALISATION **Pilotage de machines agricoles et** **travaux mécanisés à haute** **technicité**

Pourquoi choisir cette formation ?

Cette formation répond aux besoins croissants des secteurs agricoles et des travaux mécanisés, confrontés à une évolution rapide des matériels et des technologies.

Elle permet de :

- Répondre à une forte demande de professionnels qualifiés dans le pilotage des machines
- Maîtriser des équipements de plus en plus performants, connectés et sécurisés
- Gagner en autonomie et en efficacité dans la réalisation des chantiers mécanisés
- Travailler dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement
- Faciliter l'insertion professionnelle ou l'évolution de carrière

Centres d'intérêt :

- Conduite et pilotage des machines agricoles et travaux mécanisés
- Technologies des agroéquipements et systèmes embarqués
- Réglage de précision et optimisation des performances des machines
- Maintenance courante et diagnostic de premier niveau

DURÉE : 1 an | NIVEAU 4 | Formation en présentiel



Certificat de Spécialisation Pilotage de machines agricoles et travaux à haute technicité

Pour qui est cette formation ?

Formation ouverte aux titulaires d'un diplôme agricole suivant : BAC Pro agroéquipement ou CGEA, BP REA ou BP Conducteur de machines agricoles, BTS GDEA.

Si vous n'êtes pas titulaire d'un diplôme agricole, justifier d'1 an d'expérience (salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat) en rapport avec un des diplômes précédemment cités.

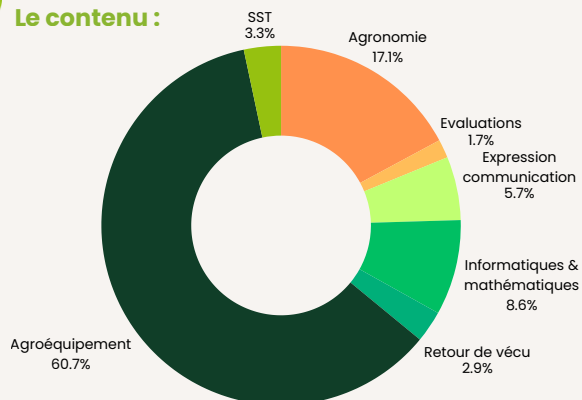
Être âgé de 29 ans maximum pour signer un contrat d'apprentissage, ou sinon signer un contrat de professionnalisation.

Objectifs :

Cette formation cible le pilotage optimisé de ces machines, en exploitant leurs potentialités et fonctionnalités à partir de réglages fins. Il permet la réalisation de travaux agricoles mécanisés critiques dans des ITK qui requièrent une forte technicité agronomique et technologique.

- UC1. Préparer les conditions d'intervention technique sur une parcelle
 - Interprétation de données numériques issues d'OAD (outils d'aide à la décision) agricoles.
 - Diagnostic agroécologique d'une parcelle
- UC2. Optimiser les paramétrages et les réglages des machines et des équipements
 - Réglage des machines et des équipements
 - Paramétrage du guidage GPS et des séquences automatisées
- UC3. Réaliser des travaux agricoles mécanisés de haute technicité agronomique et technologique
 - Travaux mécaniques d'entretien des cultures
 - Travaux de récolte

Le contenu :



Moyens pédagogiques et techniques :

- Equipe de formateurs qualifiés
- Exploitation agricole et engins pédagogiques
- CDI/CdR



Modalités pédagogiques et d'alternance :

- 455h de formation en centre sur 12 mois
- Alternance de 1 semaine en centre de formation / 3 semaines en entreprise

Evaluation et validation du diplôme :

Diplôme de niveau 4 RNCP38073

Le certificat de spécialisation "Pilotage de machines agricoles et travaux à haute technicité, est une formation organisée en unité capitalisable (UC) au nombre de 3.

La validation des UC est indépendante les unes des autres.

L'évaluation est réalisée en situation professionnelle conformément aux exigences spécifiques des UCs.

Modalités d'entrée en formation :

Candidature, entretien de motivation et tests de positionnement.

Et après ?

MÉTIERS VISÉS

Conducteur de machines agricoles

- Ouvrier agricole
- Salarié CUMA
- Salarié ETA

Tarif et financement :

Rémunération par l'entreprise suivant le contrat (apprentissage ou professionnalisation), âge et année de formation.

Informations pratiques :

Hébergement et restauration possible sur le site selon les places disponibles. Formation et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap. Gare ferroviaire à proximité et ligne de bus 36 du réseau vitalis.

POUR S'INSCRIRE :

05.49.43.95.33 / cfa.vienne@educagri.fr

CDFAA de la Vienne - VENOURS - 86480 ROUILLÉ / www.venours.fr

→ Réponse sous 8 jours

Ouverture de la session de formation sous réserve d'un nombre suffisant de participants inscrits

